



# Inauguration de l'appontement fluvial de « Lyon – Musée des Confluences »



## Contact presse

---

Voies navigables de France  
Direction territoriale Rhône Saône  
Aurélie Franchi  
T. 04 72 56 59 06 / 06 64 92 59 50  
[aurelie.franchi@vnf.fr](mailto:aurelie.franchi@vnf.fr)



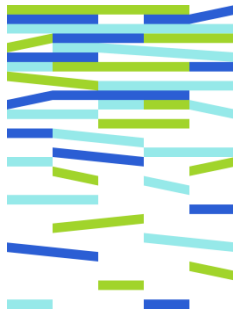
---

## Sommaire

Communiqué de presse.....	p3
Un appontement mixte paquebots fluviaux et bateaux-promenade au cœur de Lyon pour favoriser le tourisme fluvial.....	p5
Le tourisme fluvial à Lyon et sur le bassin Rhône Saône.....	p7
Un accord entre VNF, CNR et la Métropole de Lyon pour renforcer l'aménagement et l'exploitation des appontements paquebots fluviaux.....	p9
A propos des partenaires.....	p10



Communiqué de presse  
Lyon, 1<sup>er</sup> septembre 2017



## Inauguration de l'appontement fluvial de « Lyon – Musée des Confluences »

**Voies navigables de France et ses partenaires inaugurent un nouvel appontement pour les bateaux à passagers et paquebots fluviaux au pied du musée des Confluences.**

Ce 1<sup>er</sup> septembre à Lyon, l'inauguration s'est tenue en présence de **Michaël Chevrier**, sous-préfet du Rhône (représentant Henri-Michel Comet, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes et préfet du Rhône), **Georges Képénékian**, maire de Lyon, **David Kimelfeld**, Président de la Métropole de Lyon, **Florence Verney-Carron**, Vice-présidente du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (représentant Laurent Wauquiez, Président du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes), **Elisabeth Ayrault**, Présidente-directrice générale de CNR, **Thierry Guimbaud**, Directeur général de Voies navigables de France et **Monique Novat**, Directrice territoriale Rhône Saône de VNF, et de nombreux acteurs économiques.

Cet appontement mixte situé sur le Rhône juste en amont de sa confluence avec la Saône permet l'amarrage simultané de deux paquebots fluviaux et de bateaux-promenade au pied d'un équipement culturel majeur de Lyon, le musée des Confluences. Des produits combinés (croisière et musée) ont été mis en place par les compagnies fluviales et le musée. Ce nouvel équipement complète l'offre lyonnaise pour les paquebots fluviaux où des escales sont déjà possibles quai Claude Bernard (sur le Rhône) et quai Rambaud (sur la Saône).

Le coût total de l'opération inscrite dans le Plan Rhône 2015-2020 s'élève à 1,5 M€ financés par Voies navigables de France (50%), l'État (16,7%), la Région Auvergne-Rhône-Alpes (16,7%) et la Métropole de Lyon (16,7%).

Depuis une dizaine d'années, l'activité des paquebots fluviaux sur le bassin Rhône Saône, premier bassin français en nombre d'unités navigantes, se développe fortement avec l'accroissement de la flotte des bateaux (11 en 2007, 23 en 2017, une trentaine prévue en 2020) et l'attractivité des destinations (Bourgogne et Val de Saône, Vallée du Rhône, Provence...). Cette activité génère environ 150 M€ annuellement, soit deux tiers des retombées économiques totales du tourisme fluvial sur le bassin Rhône Saône, le tiers restant étant réalisé par les bateaux-promenade, péniches-hôtel, bateaux de location et de plaisance privés.

La réalisation de cet ouvrage s'inscrit dans le cadre du « schéma directeur des paquebots fluviaux » réalisé par le Grand Lyon et VNF en 2013, et de la politique commune menée depuis de nombreuses années par VNF, CNR et la Métropole de Lyon pour accompagner le développement du tourisme fluvial, générateur de fortes retombées économiques.



## **Cette inauguration est l'occasion pour Voies navigables de France, CNR et la Métropole de Lyon de signer un nouveau protocole d'accord pour l'aménagement et la gestion des sites d'appontements dédiés aux paquebots fluviaux sur Lyon et l'axe Rhône Saône.**

D'une durée de 5 ans, le protocole permet de mener une politique concertée et cohérente de développement et de valorisation des sites d'appontements des 3 partenaires. Il réaffirme le caractère public des équipements dédiés aux paquebots fluviaux. Chaque partenaire est maître d'ouvrage et assure la maintenance des appontements sur le domaine dont il a la gestion, mais avec une politique tarifaire unique et une gestion centralisée de toutes les escales du bassin permettant d'optimiser l'occupation. Le protocole prévoit aussi l'étude avec les compagnies d'armateurs de paquebots et les collectivités des questions de réduction des nuisances sonores et des émissions de gaz à effet de serre.

### **VNF et le tourisme fluvial**

Le développement du tourisme fluvial et des activités nautiques est l'une des missions de VNF. Ce secteur propose de réelles opportunités de développement économique, en particulier pour des territoires ruraux dont l'économie est souvent fragile.

Autour des 6700 km de réseau qu'il gère, VNF multiplie les partenariats avec les collectivités et les acteurs privés du secteur pour faire émerger de nouveaux projets. Cette collaboration peut prendre des formes diverses : la création d'appontements dédiés pour les bateaux de croisières, l'aménagement de ports fluviaux mais aussi le développement des services aux usagers (approvisionnement en eau et électricité, pompes pour les eaux usées...).

### **Photos sur demande**

---

#### **À PROPOS DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE – [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr)**

Les personnels de Voies navigables de France, près de 4300 personnes, agissent au quotidien pour garantir le service public de la voie d'eau. Etablissement public administratif du Ministère de la Transition écologique et solidaire, VNF intervient principalement sur :

**Les infrastructures / ouvrages** : il exploite, entretient, modernise et développe le plus grand réseau européen (6700 km de canaux, fleuves et rivières canalisées, plus de 3000 ouvrages d'art, 40 000 hectares de domaine public fluvial).

**Le transport de marchandises** : il développe le transport fluvial de fret en promouvant et favorisant le report modal et les logistiques multimodales.

**Le tourisme / patrimoine fluvial** : il préserve et valorise les équipements et lieux de vie de la voie d'eau pour accompagner le tourisme fluvial comme levier de développement économique local.

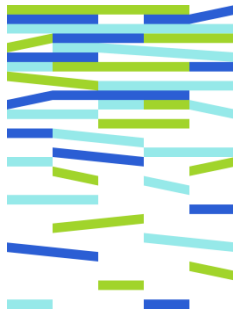
**Le développement durable / eau** : il optimise la gestion de l'eau dans une démarche éco-responsable et de préservation de la biodiversité.

Facilitateur d'échanges entre les acteurs économiques et institutionnels du fluvial (chargeurs, transporteurs, collectivités, opérateurs de tourisme...) au profit du développement du secteur, VNF propose et développe une offre de service adaptée aux besoins des usagers de la voie d'eau.

---

#### **Contact presse**

**Voies navigables de France**  
Direction territoriale Rhône Saône  
Aurélie Franchi  
T. 04 72 56 59 06 / 06 64 92 59 50  
[aurelie.franchi@vnf.fr](mailto:aurelie.franchi@vnf.fr)



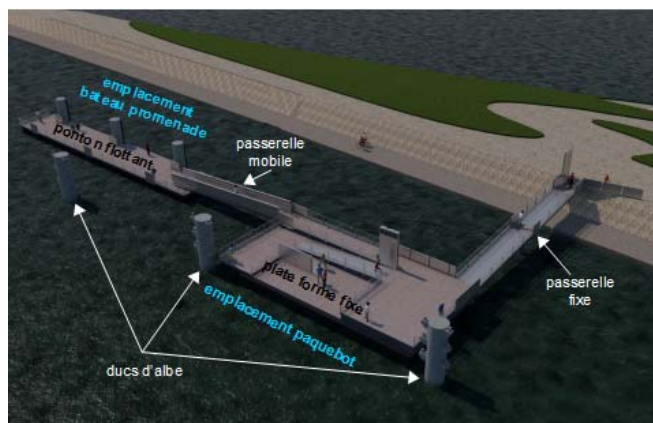
## Un appontement mixte paquebots fluviaux et bateaux- promenade au cœur de Lyon pour favoriser le tourisme fluvial



### Deux usages pour une halte qui complète l'offre lyonnaise

Implanté sur le Rhône juste en amont de sa confluence avec la Saône, l'appontement fluvial de « Lyon - Musée des Confluences », situé au pied d'un équipement culturel majeur de Lyon, le musée des Confluences, permet de soutenir le développement des bateaux à passagers. Il complète l'offre d'appontements et de haltes fluviales existant au centre-ville en permettant l'amarrage simultané de deux paquebots fluviaux et de bateaux-promenade :

- **pour les paquebots fluviaux** : Il s'agit du troisième appontement proche du centre-ville. La ville dispose déjà de 8 places quai Claude Bernard (sur le Rhône) et quai Rambaud (sur la Saône). Elles permettent une escale sur Lyon pour des croisières d'une semaine entre la Bourgogne et la Camargue,
- **pour les bateaux-promenade** : cette nouvelle place d'escale pour les 17 bateaux lyonnais permet notamment aux compagnies de créer des produits combinés avec le musée, avec en bonus un accès facilité aux transports en commun.



D'un point de vue technique, l'ouvrage comprend :

- un poste d'accostage paquebot constitué de 5 ducs d'albe et d'une plate-forme fixe à trois paliers pour tenir compte des fluctuations du plan d'eau du Rhône ;
- un ponton flottant pour le débarquement des passagers des bateaux promenades, relié à la plate-forme par une passerelle mobile ;
- une passerelle fixe permettant aux passagers d'accéder directement au jardin aménagé aux abords du Musée, en haut de perré ;
- un pieu d'amarrage implanté le long de la berge en amont de l'appontement afin de mettre en sécurité les paquebots fluviaux en stationnement.

Les travaux ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage de Voies navigables de France à partir d'engins flottants situés sur la voie d'eau, avec maintien de la navigation fluviale, ce qui a permis de limiter l'impact et les nuisances pendant la période de travaux.

VNF a missionné le bureau d'études SIOAH, associé au cabinet d'architecte Veran-Hery, afin de concevoir un ouvrage fonctionnel s'intégrant parfaitement à son environnement, en lien avec les services du Grand Lyon et du Musée.

La société BAULAND TP a réalisé les éléments d'amarrage des paquebots (ducs d'albe et pieu d'amarrage). La société CAN SA a pris en charge les autres éléments de l'ouvrage (pontons, passerelles, ...).

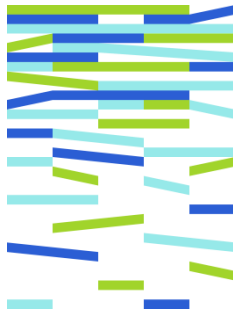
### Un investissement inscrit dans le cadre du Plan Rhône

L'ensemble des partenaires s'est mobilisé, dans le cadre du Plan Rhône, pour faire aboutir ce projet en faveur du tourisme fluvial. Le coût total de l'opération s'élève à 1,5 M€ financés par Voies navigables de France (50%), l'État (16,7%), la Région Auvergne-Rhône-Alpes (16,7%) et le Grand Lyon (16,7%).

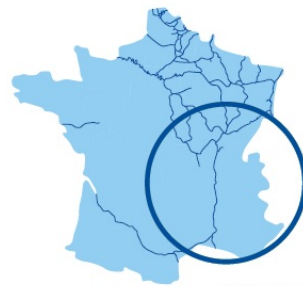


Cet investissement de VNF s'inscrit également dans le cadre du « schéma directeur des paquebots fluviaux » élaboré conjointement en 2013 avec le Grand Lyon pour le développement et l'amélioration d'accueil des paquebots fluviaux.








## Le tourisme fluvial à Lyon et sur le bassin Rhône Saône



DIRECTION  
TERRITORIALE  
RHÔNE SAÔNE

### les produits touristiques

-  **Paquebot et péniche hôtel :**  
croisière 4 étoiles de 7 jours avec escales  
et visite de sites touristiques remarquables.
-  **Bateau promenade :**  
circuit d'une heure à une journée, avec ou sans  
restauration à bord, une escale est parfois  
possible.
-  **Bateau de location :**  
de quelques jours à une semaine, location pour  
découvrir une région, en aller retour ou aller simple.



Depuis une dizaine d'années, l'activité des **paquebots fluviaux** sur le bassin Rhône Saône se développe fortement avec l'accroissement de la flotte des bateaux (11 en 2007, 23 en 2017, une trentaine prévue en 2020) et plus récemment par l'augmentation de leur taille (jusqu'à 135m de longueur), ce qui en fait le premier bassin français en termes de nombre d'unités navigantes. Cette activité génère environ 150 M€ soit deux tiers des retombées économiques totales du tourisme fluvial sur le bassin Rhône Saône.

Lyon s'affiche comme une escale majeure du bassin en accueillant les départs et arrivées de croisières qui peuvent remonter la Saône jusqu'à Saint-Jean-de-Losne à la découverte des trésors de Bourgogne, ou naviguer vers le Sud par Avignon et la Provence, puis descendre jusqu'en Arles et la Camargue.

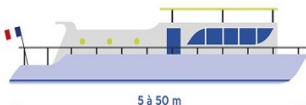
En 2015, la Métropole de Lyon comptait 16 **bateaux-promenade** (dont la navette du canal de Jonage) utilisés par 400 000 passagers pour des promenades, des promenades-restaurations, des séminaires d'entreprise et des événements privés. Le Vaporetto - ligne régulière entre le quartier de la Confluence et Vaise - génère 50% de ce trafic dont les retombées économiques sont estimées à 5,5 M€

Il existe **d'autres activités touristiques** sur le bassin : les péniches-hôtel (environ 17 unités pour 3700 passagers transportés en 2016), la location de bateaux (environ 336 unités pour 34 000 passagers), et la plaisance privée (environ 3600 bateaux navigants et 4300 bateaux dans les ports du bassin).



## le tourisme fluvial

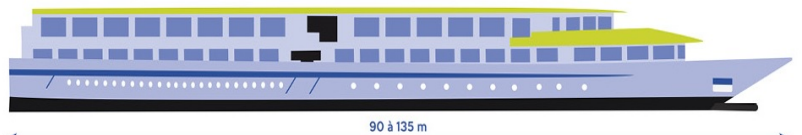
### BATEAU PROMENADE



5 à 50 m

jusqu'à 300 passagers

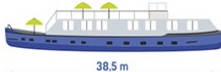
### PAQUEBOT FLUVIAL



90 à 135 m

jusqu'à 190 passagers

### PÉNICHE HÔTEL



38,5 m

jusqu'à 24 passagers

### BATEAU DE LOCATION sans permis



moins de 15 m

excepté le Rhône (non-navigable sans permis) jusqu'à 12 passagers

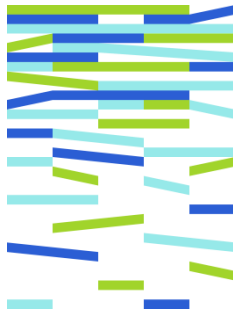
### BATEAU DE PLAISANCE PRIVÉ



9,4 m en moyenne

3,5 passagers en moyenne





## Un accord entre VNF, CNR et la Métropole de Lyon pour renforcer l'aménagement et l'exploitation des appontements paquebots fluviaux

**A l'occasion de l'inauguration du nouvel appontement de Lyon Confluence, Voies navigables de France, CNR et la Métropole de Lyon ont signé un nouveau protocole d'accord pour l'aménagement et la gestion des sites d'appontements dédiés aux paquebots fluviaux sur Lyon et l'axe Rhône Saône.**

Voies navigables de France, la Compagnie Nationale du Rhône et la Métropole de Lyon mènent une politique commune et cohérente de développement et de valorisation des sites d'appontements dédiés aux paquebots fluviaux sur le bassin Rhône Saône. En effet, CNR est gestionnaire du Rhône, VNF est gestionnaire de la Saône, et la Métropole est gestionnaire d'une partie du Rhône dans la traversée de Lyon.

Un premier protocole avait été signé en 2001 entre VNF et CNR, renouvelé en 2009, afin d'organiser et de soutenir cette activité naissante mais au fort potentiel.

Le nouveau protocole d'accord relatif à l'aménagement et l'exploitation des appontements pour les paquebots fluviaux est étendu à la Métropole de Lyon, et permet aux trois signataires de réaffirmer leurs principes communs de développement :

- les appontements demeurent publics et dédiés aux paquebots ;
- les gestionnaires sont maîtres d'ouvrage des nouveaux appontements et assurent la maintenance des ouvrages, chacun sur leur domaine ;
- un cofinancement à hauteur de 50 % est recherché auprès des collectivités ;
- un programme pluriannuel d'études et de travaux est défini en commun dans le cadre d'un comité de suivi ; ainsi le développement de nouveaux services de bornes de distribution d'électricité, permettant aux navires en escale de réduire leurs nuisances sonores et leur impact environnemental (émissions de gaz à effet de serre), sera particulièrement étudié.
- la politique tarifaire est unique et la gestion des escales est réalisée via l'application commune Gescales.

Aujourd'hui il convient de continuer à soutenir cette activité de manière coordonnée entre les 3 gestionnaires d'appontements paquebots du bassin Rhône Saône en partenariat avec tous les acteurs de la filière : collectivités, opérateurs...



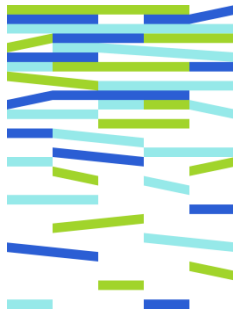
Quai des Marans, Mâcon (©VNF)



Tarascon (©CNR/C. Moirenc)



Quai Claude Bernard, Lyon (©Grand Lyon)



## A propos des partenaires

### À PROPOS DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

Les personnels de Voies navigables de France, près de 4300 personnes, agissent au quotidien pour garantir le service public de la voie d'eau. Etablissement public administratif du Ministère de la Transition écologique et solidaire, VNF intervient principalement sur :

**Les infrastructures / ouvrages** : il exploite, entretient, modernise et développe le plus grand réseau européen (6700 km de canaux, fleuves et rivières canalisées, plus de 3000 ouvrages d'art, 40 000 hectares de domaine public fluvial).

**Le transport de marchandises** : il développe le transport fluvial de fret en promouvant et favorisant le report modal et les logistiques multimodales.

**Le tourisme / patrimoine fluvial** : il préserve et valorise les équipements et lieux de vie de la voie d'eau pour accompagner le tourisme fluvial comme levier de développement économique local.

**Le développement durable / eau** : il optimise la gestion de l'eau dans une démarche éco-responsable et de préservation de la biodiversité.

Facilitateur d'échanges entre les acteurs économiques et institutionnels du fluvial (chargeurs, transporteurs, collectivités, opérateurs de tourisme...) au profit du développement du secteur, VNF propose et développe une offre de service adaptée aux besoins des usagers de la voie d'eau.

#### VNF et le tourisme fluvial

Le développement du tourisme fluvial et des activités nautiques est l'une des missions de VNF. Ce secteur propose de réelles opportunités de développement économique, en particulier pour des territoires ruraux dont l'économie est souvent fragile.

Autour des 6700 km de réseau qu'il gère, VNF multiplie les partenariats avec les collectivités et les acteurs privés du secteur pour faire émerger de nouveaux projets. Cette collaboration peut prendre des formes diverses : la création d'appontements dédiés pour les bateaux de croisières, l'aménagement de ports fluviaux mais aussi le développement des services aux usagers (approvisionnement en eau et électricité, pompes pour les eaux usées...).

### À PROPOS DE CNR

CNR est le 1<sup>er</sup> producteur français d'électricité d'origine 100 % renouvelable (eau, vent, soleil) et le concessionnaire à vocation multiple du Rhône de la frontière suisse à la mer Méditerranée : production d'hydroélectricité, déploiement de la navigation et de zones portuaires, irrigation et autres usages agricoles.

Forte de 1370 collaborateurs, CNR produit plus de 14 TWh annuels issus de son mix hydraulique, éolien et photovoltaïque. Energéticien expert en optimisation des énergies intermittentes, CNR maîtrise l'ensemble de la chaîne de valeur et joue un rôle majeur sur les marchés européens de l'électricité.

CNR est une entreprise au capital majoritairement public (collectivités locales, Caisse des Dépôts). Son actionnaire industriel de référence est le groupe ENGIE.

Agir pour le développement durable du territoire rhodanien fait partie intégrante du modèle de développement de CNR, basé sur la redistribution d'une partie de la valeur créée aux territoires dont est issue la production d'électricité.

Porteuses d'une vision d'aménagement à long terme, les Missions d'Intérêt Général développées depuis 2003 par CNR soutiennent l'ambition partagée avec les collectivités territoriales de faire du Rhône un puissant vecteur de développement économique.

Plus de 600 actions ont déjà été menées depuis 2003 pour près de 400 millions d'euros investis dans des projets portant sur l'environnement, le tourisme, l'énergie verte, la culture ou encore la mise en valeur du patrimoine.

#### **CNR, acteur du tourisme fluvial rhodanien**

Engagée en faveur du tourisme fluvial, CNR crée ou participe à la réalisation de nombreux aménagements adaptés aux besoins des croisiéristes et plaisanciers.

En partenariat avec les collectivités territoriales et VNF, CNR développe de nouvelles infrastructures d'accostage pour les paquebots sur le bas Rhône qui accueillent des touristes toujours plus nombreux.

Depuis 2004, CNR a ainsi créé sur sa concession, dans le cadre de ses 2 premiers plans de Missions d'Intérêt Général, 8 appontements pour bateaux à passagers et en a modernisé 6, pour un investissement total de 6 M€.

Dans le cadre de son 3e plan (2014-2018), CNR investit 38 M€ pour la réalisation de postes d'accostage spécifiques pour les bateaux de croisière et l'étude d'aménagements d'écluse de plaisance sur le Haut-Rhône.

## **A PROPOS DE LA METROPOLE DE LYON**

Née le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Métropole de Lyon s'est substituée au Grand Lyon en exerçant, depuis cette date, les compétences dévolues alors au Département du Rhône sur le territoire métropolitain. C'est une collectivité territoriale unique en France dont l'une des ambitions est d'améliorer l'efficacité de l'action publique et de la rendre plus lisible. Forte de 1,3 millions d'habitants, elle est la 2<sup>e</sup> métropole française, tant en terme du nombre d'habitants qu'en terme de puissance économique. Elle est présidée, depuis le 10 juillet 2017, par David Kimelfeld et regroupe 59 communes sur un territoire de 538 km<sup>2</sup>.

Depuis 1997, le Grand Lyon et Voies navigables de France (VNF) mènent un partenariat exemplaire et volontariste dont l'un des objectifs est le développement de l'offre touristique fluviale. Une offre aujourd'hui en plein développement et dont l'activité génère des retombées économiques importantes pour la Métropole avec :

#### **Le Vaporetto :**

Une navette fluviale de 80 places entre Saint-Paul et Vaise qui reçoit en moyenne 175 000 passagers par an depuis son lancement en 2012 (195 000 passagers en 2015 !). Parmi ses passagers, 25% sont des touristes.

#### **Les paquebots de croisières :**

26 bateaux naviguent régulièrement sur l'axe Rhône-Saône soit une moyenne de 120 000 visiteurs par an dont 75% sont des touristes étrangers. Cela représente 1 000 escales par an à Lyon et des retombées économiques supérieures à 11 M€/an.

#### **Les croisières locales : 200 000 passagers par an**

Lyon City Boat : 6 bateaux

Les Yachts de Lyon : 4 bateaux

Lyon by Boat : 3 bateaux

#### **La halte fluviale de la Confluence :**

33 anneaux pour les bateaux de plaisance passage

590 bateaux durant la période estivale 2016 (+ 80% par rapport à 2011)

## **L'ACTION DE L'ÉTAT EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET DU TRANSPORT FLUVIAL**

L'État assure la coordination du plan Rhône. Ce partenariat public/privé de près de 850 M€ associant notamment l'État, VNF, CNR et la région Auvergne-Rhône-Alpes, soutient des actions concrètes sur l'axe Rhône-Saône en faveur de la diminution du risque inondation, de la préservation des espaces naturels, du développement du tourisme et du transport fluvial. Le plan Rhône prévoit sur la période 2015-2020 de l'ordre de 150 M€ pour soutenir les infrastructures fluviales sur le Rhône et la Saône (dont 14 M€ de l'État et 18 M€ de VNF) ainsi que 160 M€ pour le développement du tourisme fluvial bénéficiant aux territoires (dont 4 M€ de l'État et 3 M€ de VNF)

Plus qu'un outil financier, le plan Rhône doit permettre d'agir pour et avec les territoires au service de leur transition énergétique et servir de catalyseur pour susciter les initiatives locales telle que la réalisation de l'appontement fluvial du musée des Confluences.